



LA HAIE DANS LE PAYSAGE ET LES JARDINS

Objet de l'analyse : Elément essentiel pour assurer un maintien de la biodiversité de la faune et de la flore, les haies composées d'espèces indigènes doivent être préservées, entretenues ou reconstituées. Quels sont leurs atouts pour l'environnement ? Quels rôles jouent-elles dans la régulation climatique, la protection des ressources en eau, les paysages ? Comment les planter et les entretenir ? Cette série de trois analyses a pour objectif de permettre aux lecteurs de mieux comprendre l'importance écologique des haies libres composées d'essences locales et d'acquérir les connaissances utiles nécessaires à leur installation et leur entretien. Ce premier document traite des enjeux paysagers de la haie.

Contexte : Les Amis de la Terre-Belgique sont engagés depuis plusieurs années dans des actions, recherches et publications relatives à l'accueil de la nature dans les espaces privés et publics. Ils se mobilisent pour une meilleure protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Ces objectifs les ont conduits à aménager des espaces plantés d'essences locales, à ouvrir aux visiteurs des jardins privés traités en jardin au naturel, à proposer des ateliers de plantation et de taille de haies indigènes. Ces analyses reprennent l'essentiel des acquis rassemblés au cours de ces différentes actions.



1. HAIES LIBRES : UNE RÉVOLUTION CULTURELLE !

Maintenir la biodiversité indigène est un des fers de lance de notre association. Depuis des années, nombre de nos actions et publications visent à sensibiliser à l'intérêt écologique d'accorder une place maximale aux plantes indigènes. Ce souci se traduit également par des conseils de mise en place et d'entretien. C'est le cas pour les haies que les Amis de la Terre recommandent « nature » et mélangées. A savoir ? Plutôt que des rangées monotones et tristes de faux-cyprés taillés en épées, peu estimés de nos insectes et petits mammifères, nous prônons la plantation de plants forestiers des essences régionales : charme, prunellier, aubépine, noisetier, cornouiller et fusain. Disposés en quinconce pour former une barrière à la fois hermétique et esthétique, ces végétaux créent ainsi un cordon efficace aux allures rustiques et un tantinet forestières tout en apportant nourriture et abri à tout un petit peuple d'oiseaux, d'insectes et de mammifères. Le fin du fin : ne pas les tailler drastiquement mais plutôt de les laisser prendre librement leur place. Le port de chaque espèce apporte ainsi sa touche graphique particulière, composant un ensemble protecteur et gracieux. Mieux, ce type de clôture constitue le moyen le plus sûr d'intégrer une habitation et ses abords dans son environnement très souvent rural en Wallonie.

2. LA HAIE AU VILLAGE

Vous avez choisi un terrain dans un village qui vous attirait pour la beauté de ses paysages ? Quel plus bel hommage que de participer au maintien de la qualité paysagère en veillant à intégrer au mieux vos nouvelles plantations ? Votre habitation fera ainsi désormais harmonieusement partie du bâti villageois que vous avez choisi comme lieu de vie.

En réalité, cette situation reste trop rare et il faut constater qu'en dépit des campagnes de sensibilisation poursuivies depuis plusieurs années par la Région wallonne, nombre de localités à caractère rural voient pousser comme des champignons des habitations dont les abords sont majoritairement traités sur le mode urbain : parterres découpés au cordeau, espèces exotiques, matériaux de voirie et de construction uniformisés et sans lien avec les productions locales, pelouses rasées de près, essences rares ... La banalisation des villages et des paysages est en route. Pire, il n'est pas rare de voir de nouveaux habitants soudain incommodés par des voisinages qui les avaient autrefois séduits et qu'ils souhaitent désormais intégrer dans leur mode d'habiter. L'un joue de ses relations politiques pour forcer un voisin récalcitrant à tailler sa haie au carré. L'autre porte plainte pour couper un arbre lui portant ombrage. Le troisième sème la rumeur pour diaboliser une famille dont le jardin trop bohème fait désordre. Tout est prétexte et invoqué : sécurité des abords, hygiène, visibilité, risque de chute. Il devient de plus en plus difficile pour les supporters des espèces indigènes et de l'entretien réduit de mener leur propre végétation selon les principes écologiques qu'ils ont adoptés. Et au final, c'est trop souvent l'arrachage radical effectué pour arrêter les frais ou la taille draconienne pour obtempérer !

Côté espaces publics, ce n'est guère mieux. Nulle localité ose vraiment la prairie fleurie ou le bosquet indigène ailleurs que dans un espace peu visible et accessible ou clairement à vocation pédagogique ou botanique. Pas question de border cimetières, terrains de sport ou plaines de jeux de haies exubérantes et pleines de vie. Il serait temps que les autorités communales mandatées pour les questions d'environnement et d'éco-conseil prennent leurs responsabilités et défendent sur le terrain, dans les conflits de voisinage, tout autant qu'auprès des milieux décisionnels, celles et ceux qui tentent vainement d'appliquer des principes notoirement recommandés tant par les instances régionales que fédérales et européennes.

Défendre la nature ne doit pas se limiter à une promotion touristique des fameuses zones « Natura 2000 » ! Les espèces indigènes ne peuvent que souffrir et s'appauvrir d'être cantonnées. C'est sur l'ensemble du territoire, de la courette au parc public, en passant par les jardins, bords de sentiers et autres bosquets qu'il importe de défendre et de promouvoir la beauté, la rusticité et la qualité biologique de notre patrimoine végétal et faunistique. Il y va du maintien de la biodiversité de nos régions.



Et s'il faut, pour cela, un changement de mentalité et de vision, nous plaillons pour des campagnes efficaces en faveur de nos plantes indigènes et de leur libre développement ! Monet n'a pas immortalisé de pelouses bien strictes mais plutôt une prairie fleurie d'un fouillis charmant de coquelicots et de graminées. N'y aura-t-il bientôt plus que dans ces tableaux renommés que nous pourrons apprécier les plantes indigènes ?

3. LA HAIE, ELEMENT DU PAYSAGE

La nature subit aujourd'hui les pressions les plus fortes depuis que l'homme existe. Si nous souhaitons transmettre en héritage un patrimoine naturel diversifié, nous devons tous collaborer à sa conservation et notamment en commençant par l'aménagement de notre jardin. En effet, si l'on totalise les surfaces de tous les jardins privés, on obtient une superficie considérable, qui peut jouer un rôle essentiel dans la protection de la nature, même en zone urbaine. Évidemment, l'étendue d'un petit jardin ne permet pas de se lancer dans une entreprise de conservation à grande échelle. Mais chacun peut défendre la nature dans son jardin sans que cela gêne les voisins...

3.1. Richesse du bocage

Au cours des siècles, la mise en valeur des terres par nos ancêtres agriculteurs a contribué à la diversification du paysage.

C'est dans les régions de bocage que la haie a trouvé sans doute son origine. En fait, l'extension progressive de l'élevage au détriment de la culture a contraint le paysan à limiter et à entourer ses terres par des haies plantées. Celles-ci étaient présentes également en limite des quelques jardins agglutinés autour des villages.

Les pratiques agricoles ont donné naissance à nos paysages ruraux. A ces valeurs paysagères et esthétiques qui constituent notre patrimoine naturel au même titre que les édifices constituent notre patrimoine architectural, il convient d'ajouter la valeur biologique représentée par la diversité de la flore et de la faune indigènes.

Hélas, aujourd'hui nos paysages ruraux sont banalisés; ils évoluent rapidement vers un appauvrissement de la vie sauvage.

3.2. Menacée par l'agriculture intensive

Deux facteurs déterminent cette évolution négative : la spécialisation et l'intensification de l'agriculture. Nous n'avons pas la prétention de nous adresser ici aux exploitants agricoles pour leur donner des conseils concernant l'organisation de leurs cultures et de leur élevage. De nombreux ouvrages et documents analysent le rôle et l'intérêt des haies pour l'agriculture.

En matière de conservation de la nature, l'agriculture apparaît comme un partenaire incontournable, vu les surfaces qu'elle occupe. De plus, les pratiques agricoles ont façonné les paysages et ont permis une diversification des habitats naturels (haies, vergers, pelouses calcaires, etc.). Mais l'arsenal technologique aujourd'hui disponible (tracteurs, tronçonneuses, pesticides, ...) et les impératifs de production ont bouleversé la situation. Si nous souhaitons que les agriculteurs entretiennent les paysages et jouent un rôle actif dans la conservation de la nature, il faut prévoir un système qui prend en compte la qualité des produits agricoles et la qualité de l'environnement tout en favorisant l'agriculture familiale.

3.3. Menacée par l'urbanisation

Le développement du réseau routier, l'implantation de zones industrielles et d'habitat accompagnées de plantations à caractère exotique marquent profondément les paysages ruraux.

L'objectif de ce dossier vise à convaincre les résidents de nos campagnes, villages et banlieues, occupant une nouvelle ou une ancienne maison, de la nécessité de conserver et de planter des haies et des arbres en espèces du pays. Une constatation s'impose: la grande majorité des aménagements de jardins s'inspire de



catalogues richement illustrés distribués par des sociétés commerciales. Les espèces proposées sont généralement horticoles (Espèce horticole : qui existe chez nous à l'état sauvage mais dont on a modifié des caractères de couleur ou de forme) ou exotiques (Espèce exotique : qui existe à l'état sauvage dans une autre région ou un autre continent et qui a été importée chez nous). Le jardinier amateur se laisse facilement happer dans l'engrenage commercial. Il ne voit pas que l'on a créé artificiellement pour lui des besoins en machines bruyantes et polluantes, que les plantes d'origine exotique demandent beaucoup d'engrais et de pesticides et que, de ce fait, il lutte avec maints efforts contre la nature et crée son propre désert écologique.

Les raisons sociologiques profondes d'un tel comportement s'avèrent difficiles à appréhender. Cependant, cette recherche d'originalité et de mise en évidence d'une certaine réussite sociale n'a plus guère de sens. En effet, un lotissement implanté à Mouscron, à Virton ou à Visé présente les mêmes haies de thuyas ou de laurier-cerise qui confèrent à l'ensemble un aspect «passe-partout».

4. BIBLIOGRAPHIE

- GROSJEAN Thierry, « *Sauvez les haies et les chemins ruraux* », sur le site : http://www.developpement-durable.net/article.php3?id_article=24, 2001
- SOLTNER Dominique, *L'arbre et la haie*, Sciences et Techniques agricoles, Sainte-Gemmes-Sur-Loire (France), 1995.
- PERCSY Christiane, *Haies et bandes boisées dans notre environnement*, Réserves Naturelles de Belgique
- AVES – Ministère de la Région wallonne, Jambes, 1997.
- WAUTHY Dominique, « *Des haies libres plus accueillantes* », dans *Vers l'Avenir*, 27 nov 2004
- *Les haies au jardin*, Cahier n° 8, Les Amis de la Terre-Belgique asbl, Dave.

Date du document : novembre 2004

Ont contribué à la rédaction de ce document : Jean FASSOTTE (avec l'aide de Claire ARNOUX, Albert CHARLIER, Thierry DEMANET, Patricia MARTIN, José VINCK), Claudine LIENARD, Colette MARIN